



*Date de dépôt : 28 août 2024*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite de Michael Andersen : Coûts du statut S pour le canton !**

En date du 31 mai 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

*Dès le début du conflit ukrainien, la Suisse et notre canton ont accueilli les déplacés de guerre qui ont fui les zones de conflit de ce pays. Grâce à un large élan de solidarité, notre canton a réussi à mener à bien cette mission, au prix d'efforts considérables. Alors que le conflit dure depuis maintenant plus de deux ans, il paraît important de dresser un bilan de la situation pour notre canton et de se rendre compte de l'effort qui est fourni pour l'accueil des déplacés de guerre en provenance d'Ukraine.*

*Mes questions sont les suivantes :*

- 1. Combien de personnes à protéger se trouvaient dans le canton au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ? Quelles étaient les proportions d'Ukrainiens et de personnes d'autres nationalités ?***
- 2. Le Conseil d'Etat connaît-il le dernier lieu de domicile des personnes concernées ? Si oui, donner sous forme de tableau le nombre de personnes concernées par région de l'Ukraine au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et au 1<sup>er</sup> janvier 2024.***
- 3. A combien s'est élevé le coût financier de l'accueil des Ukrainiens dans notre canton en 2022 et en 2023 ? Quelles sont les prévisions pour 2024 ?***

**4. Quelle en était la part assumée par la Confédération et la part assumée par le canton (ventilation selon les dépenses directes ou indirectes, notamment relevant de l'administration décentralisée du canton) ?**

*Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.*

## **RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT**

**1. Combien de personnes à protéger se trouvaient dans le canton au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ? Quelles étaient les proportions d'Ukrainiens et de personnes d'autres nationalités ?**

Selon les statistiques du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), au 31 décembre 2022, le canton de Genève comptait 3 971 personnes ayant obtenu une protection provisoire (permis S); parmi ces personnes, 3 857 personnes (97%) étaient de nationalité ukrainienne, 114 personnes (3%) étaient d'une autre nationalité. Au 31 décembre 2023, 4 274 personnes ayant obtenu une protection provisoire (permis S) avaient été attribuées au canton de Genève; parmi ces personnes, 4 164 personnes (97%) étaient de nationalité ukrainienne, et 110 personnes (3%) étaient d'une autre nationalité.

**2. Le Conseil d'Etat connaît-il le dernier lieu de domicile des personnes concernées ? Si oui, donner sous forme de tableau le nombre de personnes concernées par région de l'Ukraine au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et au 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

Renseignements pris auprès du SEM, il ressort que la donnée du dernier domicile en Ukraine des personnes sollicitant une protection (permis S) n'a pas été systématiquement saisie, de sorte qu'il n'existe pas de statistique à cet égard.

**3. A combien s'est élevé le coût financier de l'accueil des Ukrainiens dans notre canton en 2022 et en 2023 ? Quelles sont les prévisions pour 2024 ?**

Le coût financier de l'accueil par l'Hospice général des personnes en provenance d'Ukraine s'est élevé à 50 827 694 francs en 2022 et à 83 432 973 francs en 2023. Pour 2024, les coûts projetés, qui prennent en compte 400 personnes supplémentaires au bénéfice d'un permis S dans le dispositif, s'élèvent à 95 641 351 francs.

Les coûts présentés ne tiennent pas compte des coûts de scolarisation des enfants et des jeunes dans les écoles publiques genevoises.

**4. Quelle en était la part assumée par la Confédération et la part assumée par le canton (ventilation selon les dépenses directes ou indirectes, notamment relevant de l'administration décentralisée du canton) ?**

La part assumée par la Confédération était de 76% en 2022, de 74% en 2023 et devrait être de 66% en 2024.

	2022	2023	2024
<b>Charges</b>			
<i>PRESTATIONS NETTES D'AIDE FINANCIERE (CHF)</i>	50 827 694	83 432 973	95 641 351
<b>Recettes*</b>			
<i>TOTAL RECETTES ET REMBOURSEMENTS (CHF)</i>	- 38 527 680	- 61 611 625	- 62 671 186
Part assumée par la Confédération	76%	74%	66%
<b>SUBVENTIONS CANTON DE GENEVE (CHF)</b>	- 12 300 014	- 21 821 349	- 32 970 166
Part assumée par le Canton	24%	26%	34%
Nombre moyen de bénéficiaires sur l'année	2 271	3 289	3 645
Coût moyen brut mensuel par personne en CHF	1 707	1 989	2 047

\* les subventions de la Confédération 2024 sont des projections

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

**AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT**

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :  
Nathalie FONTANET